INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(21) N° d'enregistrement national :

83 04180

(51) Int Cl3 : A 42 B 3/02.

① DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- (22) Date de dépôt : 10 mars 1983.
- (30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Jean Persidis et Frédéric Daynie.

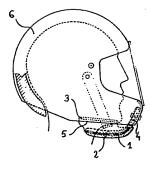
(71) Demandeur(s): BRUNEAU Jean-Bertrand. — FR.

- (43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 37 du 14 septembre 1984.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (73) Titulaire(s) :
- 74) Mandataire(s):
- Dispositif visant à améliorer le confort des casques de type intégral munis d'une jugulaire.

£ L'invention concerne un dispositif adaptable aux casques dits intégraux et permettant d'améliorer le confort du porteur, notamment lors de la pratique d'un véhicule à deux roues dans les intempéries.

Ce dispositif positionné sous la partie avant d'un casque intégral 6 comprend une plaque rigide ou semi-rigide 1 articu-lée soit sur l'avant soit sur le côté du casque. Lors de la fermeture de cette plaque, celle-ci vient donc protéger la partie sous-mentonnière et empêche le vent ou la pluie de s'insinuer dans le casque.

Ce dispositif peut s'appliquer avec très peu de modifications à la plupart des casques intégraux existants.



Le casque qui, à l'origine, n'était qu'une simple calotte destinée à protéger la voûte crânienne, a vu sa fonction s'élargir d'abord sur les côtés avec les casques dits "aviation", puis vers l'avant pour la protection de la face avec les casques dits "intégraux",

Ces derniers, destinés au premier chef à protéger l'utilisateur contre les chocs, ont apporté secondairement un élément de confort intéressant dans les cas où le porteur de ce type de casque est exposé aux intempéries.

5

10

15

20

25

30

35

L'objet de la présente invention est destiné à améliorer encore le confort sur ce type de casque par un système amovible s'adaptant sur un casque "intégral" classique.

En effet, sur ce type de casque, si la protection de la face est très efficace, par contre la région sous-mentonnière est toujours exposée aux intempéries. De plus, la pluie vient humidifier les rembourrages intérieurs par ce passage, ainsi que l'air froid qui peut s'infiltrer par en-dessous.

Le dispositif selon l'invention consistera donc en une plaque semi-rigide rembourrée qui vient s'appliquer sous la base du casque, enfermant donc complètement la région sous-mentonnière.

Ce dispositif pourra être fixé soit à l'avant du casque sur la partie mentonnière du casque intégral à la place du rembourrage d'origine, se basculer vers l'arrière pour la fermeture et être immobilisé sur la calotte du casque, soit par emboîtement dans le retour inférieur de cette calotte, en utilisant la souplesse du matériau, soit par un système de type pression ou auto-adhésif genre Velcro ou par verrou autocoinceur, ou être amintenu par la jugulaire.

Le dispositif selon l'invention pourra être fixé sur le côté de la calotte du casque et basculer latéralement pour la fermeture et être immobilisé sur la calotte du casque par des systèmes identiques aux précédents montages. Dans ces deux cas, le basculement s'effectuera, soit grâce à une charnière ou plus simplement en utilisant la seule souplesse du matériau.

Enfin, le dispositif selon l'invention pourra être entièrement déposable et se fixer en position fermée de la même façon que décrit pour les deux exemples précédents.

Le procédé selon l'invention trouve donc son application cour tous les utilisateurs de casques exposés aux intempéries, et peut être appliqué aux casques existant dans le commerce.

Un exemple d'un système selon l'invention est représenté à titre illustratif et nullement limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

5

10

15

20

25

30

La figure I est une vue latérale schématique d'un casque intégral équipé du dispositif selon l'invention en position fermée, c'est-à-dire en position d'utilisation.

La figure II est une vue latérale schématique d'un casque intégral équipé du dispositif selon l'invention en position ouverte, c'est-à-dire en position de pose ou de dépose du casque.

La figure III est une vue en coupe frontale montrant le système de rétention du dispositif selon l'invention par emboîtement sur le retour de la coque du casque.

La figure IV est une vue en perspective du dispositif selon l'invention avant son montage sur le casque.

Tel qu'il est représenté sur les figures I, II et III, le dispositif conforme à l'invention comporte une plaque semi-rigide l moulée ou thermoformée enfermée en sandwich dans une plaque de mousse thermoformée 2.

A l'avant du dispositif, une partie sera uniquement en mousse 4. Cette partie se fixera à la place de la plaque de protection mentonnière d'origine. La coque semi-rigide l'enrobée de mousse 2 sera articulée par la seule élasticité de la mousse à l'endroit où elle est seule, c'est-à-dire à l'avant du casque. En position fermée, les côtés de la coque semi-rigide possèdent un retour 3 qui vient s'enclencher sur la base de la calotte du casque 5 - la rétention étant assurée par la forme du retour 3 et par l'élasticité de la plaque l; l'ouverture de ce dispositif se fera par le désemboîtement de ce retour 3 en pinçant simplement la coque semi-rigide l et dans le même mouvement en exerçant une traction vers le bas.

Ce dispositif pourra s'adapter facilement à la plupart des casques intégraux commercialisés.

REVENDICATIONS

1) Dispositif de protection sous-mentonnier visant à améliorer le confort de l'utilisation d'un casque dit "intégral", comme lors de la conduite d'un véhicule à deux roues, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'une coque rigide ou semi-rigide s'emboîtant sous la base du casque dans sa partie avant.

5

10

15

20

25

30

35

- 2) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait qu'il est articulé par l'avant du casque et qu'il se fixe sur les côtés.
- 3) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait qu'il est articulé par le côté latéral du casque et qu'il se fixe sur l'autre côté.
- 4) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait que celui-ci se désolidarise complètement du casque "intégral" pour permettre sa dépose.
- 5) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait que la protection se referme avec la jugulaire.
- 6) Dispositif de protection selon la revendication l carctérisé par le fait que ce dispositif se fixe sur le casque par simple emboîtement en utilisant la souplesse du matériau.
- 7) Dispositif de protection selon la revendication 1 caractérisé par le fait que ce dispositif se fixe sur le casque par un système de type pression.
- 8) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait que ce dispositif se fixe sur le casque par un système de type auto-adhésif genre Velcro.
- 9) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait que ce dispositif se fixe sur le casque par un verrou autocoinceur.
- 10) Dispositif de protection selon la revendication l'carctérisé par le fait que son articulation pour les mouvements d'ouverture et de fermeture s'effectue par une charnière.
- 11) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait que son articulation pour les mouvements d'ouverture et de fermeture s'effectue par la seule souplesse du matériau enrobant la

plaque rigide ou semi-rigide.

12) Dispositif de protection selon la revendication l caractérisé par le fait que son articulation pour les mouvements d'ouverture et de fermeture s'effectue par un pli dans un matériau semi-rigide adapté.

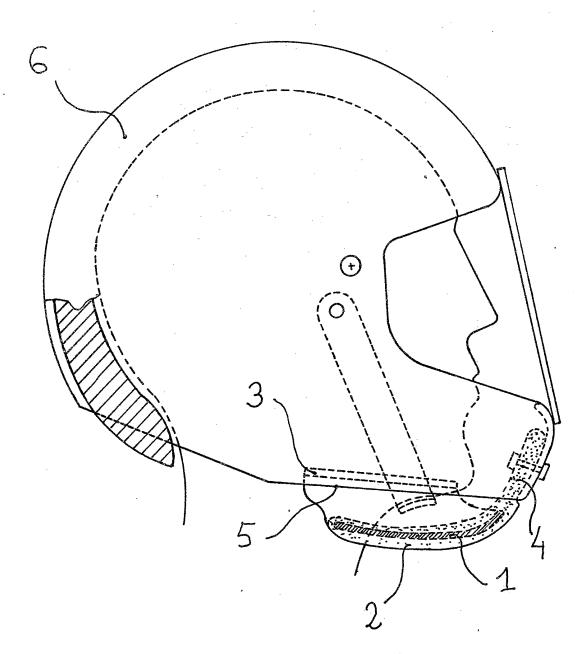


Figure 1

